



Puis-je fumer à l'intérieur de mon camion avec les vitres abaissées

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 27 janvier 2007

Puis-je fumer à l'intérieur de mon camion avec les vitres abaissées

Réponse :

- Oui, si le camion vous appartient, si personne d'autre que vous n'est amené à y pénétrer et si vous n'êtes pas dans un lieu soumis à l'interdiction de fumer.
- Dans le cas contraire, l'employeur peut vous imposer l'interdiction de fumer, même si vous êtes son occupant unique.